Économie souterraine : Dans les cuisines du travail au noir

25/06/2014 à 21h51

En France, la part de l'économie non déclarée dans le PIB serait de 10,8% et, selon l'Urssaf, 7% des entreprises auraient recours au travail dissimulé. Enquête dans le secteur de la restauration, au moment où le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a présenté, mardi 24 juin, un projet d'avis dans lequel l'institution prône une multiplication des contrôles et un accroissement des sanctions pour endiguer ce phénomène.

L'hôtellerie-restauration est l'un des cinq secteurs où le travail au noir ou au gris est largement répandu, avec le bâtiment et travaux publics, le commerce de détail alimentaire, les services aux entreprises, le spectacle vivant et enregistré, le travail saisonnier et agricole.

> *En 2013, les redressements effectués par l'Urssaf se sont élevés à 291 millions d'euros, soit une progression de 168% depuis 2008. En 2012, 12.000 entreprises avaient été redressées et 200 avaient fait l'objet d'une fermeture administrative. Cependant, la progression de ces chiffres ne traduit pas nécessairement une explosion de l'économie non déclarée, mais surtout un renforcement de l'efficacité des contrôles, souligne le Cese.*